

Réunion du 29 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 29 janvier à 09h30, le Conseil Municipal de la Commune de MUR-DE-BARREZ, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Pierre IGNACE, Maire.

Etaient présents : Mmes Josette SERRES, Lucette FONTANGE, Julie DORLET-PELLETIER, Marcelle MAYONADE, Monique BARON, Fannie TUAILLON, Dominique DUMAS, Martine SAINT-PAUL. MM. Bernard DUBEDAT, Yannick DELMAS

Membres absents et excusés :

- Mme Adeline JOAN-GRANGE a donné pouvoir à Mme Julie DORLET-PELLETIER
- Mr Guy LAFORTUNE a donné pouvoir à Mr Bernard DUBEDAT

Membres absents :

- Mr Pierre ROMIEU
- Mme Anaïs FOMENT

Monsieur Bernard DUBEDAT est élu secrétaire de séance.

Procès-Verbal de réunion

Approbation de l'ordre du jour : Unanimité

DELIBERATIONS

1) Plan de financement prévisionnel sur la voirie communale

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a des dégradations importantes sur différentes routes communales. Celles-ci nécessitent des travaux de consolidation et de réfection de l'état de surface et ceci permettrait de sécuriser et d'améliorer les conditions de circulations sur ces voies et aussi d'éviter des dégradations futures.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de solliciter une demande de subvention DETR et un fonds de concours à la Communauté de Communes Aubrac, Carladez et Viadène et d'approuver le plan de financement suivant :

*Coût des travaux HT :	61 266.13€
Demande DETR 30% :	18 379.84€
Fonds de Concours 35% :	21 443.00€
Autofinancement 35 % :	21 443.29€

Et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente.

2) Plan de financement prévisionnel pour la réhabilitation de la salle culturelle « Bertrand Tavernier »

Vu la Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la loi portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (Elan) du 23 novembre 2018 ;

Vu le programme Petites Villes de demain exposé en octobre 2020 par le Gouvernement ;

Vu la convention d'adhésion au programme Petites Villes de Demain (PVD) signée le 18 août 2021 ;

Vu le Contrat territorial de Relance et de la Transition Ecologique (CRTE) pour le territoire Aubrac,

Carladez Viadène en date du 20 décembre 2021 ;
 Vu le Contrat de Projets Aveyron Territoires (CPAT) de la Communauté de Communes Aubrac, Carladez Viadène signé le 8 février 2023 ;
 Vu la convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) pour le territoire Aubrac, Carladez Viadène signée le 15 mars 2023 ;
 Vu le contrat Bourgs Centres Occitanie pour la commune de Mur-de-Barrez ;
 Vu la circulaire de la Préfecture de l'Aveyron relative aux subventions au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux du 22 novembre 2024 ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Brommat n°2024-062 du 03 décembre 2024 validant la convention d'entente, dite « Entente Carladez » ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Lacroix Barrez n°2025DL0901-01 du 09 janvier 2025, validant la convention d'entente, dite « Entente Carladez » ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Mur de Barrez n°065/2024 du 07 novembre 2024, validant la convention d'entente, dite « Entente Carladez » ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Murols n°2024-44 du 06 décembre 2024, validant la convention d'entente, dite « Entente Carladez » ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Taussac n°2024DL201102 du 20 novembre 2024, validant la convention d'entente, dite « Entente Carladez » ;
 Vu la délibération du Conseil Municipal de Thérondeles n°DE_2024_074 du 27 novembre 2024, validant la convention d'entente, dite « Entente Carladez » ;

M. le Maire indique que, réunies par une même aspiration à lutter contre la déprise démographique, les six communes du Carladez ont souhaité travailler ensemble à la construction et à l'animation d'une dynamique locale favorisant un épanouissement individuel et collectif.

Les assemblées délibérantes de chacune des communes ont ainsi choisi de co-construire un projet permettant de renforcer l'accès à l'offre culturelle sur le bassin de vie. Elles ont alors acté le principe de la création d'une entente intercommunale, dénommée Entente Carladez. Par ce biais, elles s'engagent à assumer de façon collaborative la réhabilitation de la salle culturelle Bertrand Tavernier, sise 1, rue de la Parro à Mur de Barrez et son exploitation.

M. le Maire rappelle que le projet consiste à conserver une salle à taille humaine, qui corresponde aux besoins du bassin de vie. L'ambition est également de faire de cette salle un reflet de l'identité du territoire. Le lieu verrait aussi son rôle de générateur de lien social renforcé. En effet, il continuerait d'accueillir l'école, le collège, l'EHPAD, la Croix Rouge pour des séances spéciales. Dans le même temps, la réhabilitation de la salle permettrait de créer un espace de rencontre et de convivialité, propice aux échanges. Enfin, le projet de réhabilitation porte une ambition forte en matière de performances énergétiques.

Ces éléments étant précisés, M. le Maire soumet le plan de financement prévisionnel au Conseil :

REQUALIFICATION DE LA SALLE DES FÊTES				
DEPENSES (HT)		RECETTES (HT)		
Nature	Montant	Nature	Assiette et taux	Montant
Démolitions – Gros œuvre	154 304.00 €	Subventions		
Menuiseries extérieures aluminium - Occultations	57 400.00 €	Etat / DETR Bâtiment communal	Travaux – 30 %	261 149.22 €
Menuiseries intérieures bois - Agencement	102 760.00 €	Région / Equipements structurants BCO	Travaux (hors mobilier) – 7 %	57 448.18 €
Plâtrerie - Isolation	58 659.85 €		Maîtrise d'œuvre – 6.50 %	4 861.68 €
Faux Plafonds	57 293.15 €	Département / Fonds soutien aux territoires	Travaux – plafond de l'aide	120 000.00 €
Chape – Carrelage - Faïence	39 386.05 €	CCACV / Fonds de concours	Total de l'opération – 21 %	210 577.25 €

Peinture – Sol souple – Nettoyage	71 551.87 €			
Gradins	45 000.00 €	Auto-financement	Total de l'opération – 33.50 %	330 153.57 €
Plomberie – Sanitaires – Ventilation	62 605.20 €			
Electricité courants fort et faible	49 189.80 €			
Scénographie	49 800.00 €			
Façade	33 658.00 €			
Mobiliers, rangements, équipements	49 809.09 €			
Aléas travaux et révisions de prix	39 080.40 €			
Sous total Travaux	870 497.41 €			
Honoraires maîtrise d'œuvre	74 794.99 €			
Honoraires bureau de contrôle	11 219.25 €			
Honoraires coordonnateur sécurité e protection santé	11 219.25 €			
Sous total MOE et Etudes	97 233.49 €			
Assurance dommage ouvrage	14 959.00 €			
Annonces légales	1 500.00 €			
Sous total Frais	16 459.00 €			
TOTAUX	984 189.90 €			984 189.90 €

Considérant

- La nature de la prestation et son inscription dans le déploiement du programme Petites Villes de Demain (PVD) et de l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT)
- Les perspectives de partenariats financiers

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à

Pour : 13 – Contre : 0 – Abstention : 0

- D'approuver le plan de financement proposé et la sollicitation des partenaires financiers identifiés
- De présenter ce plan de financement lors de la prochaine Conférence d'Entente

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents et à effectuer toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.

QUESTIONS DIVERSES

- Discussion à propos de deux devis concernant le mur du jardin de Marie coté escalier menant au parking

Dans le cadre de l'achèvement des travaux d'aménagement du jardin de Marie liés au chantier du PMS de Mandilhac, l'arase et la finition du mur situé au niveau du haut de l'escalier métallique doivent être entreprises.

En complément de ces travaux, supportés par le chantier du pôle multiservice, la commune a profité de la présence de la société de maçonnerie Paramelle pour faire coter la dévégétalisation de toute la hauteur de ce mur coté parking, ainsi que la reprise du jointolement.

Deux devis ont ainsi été proposé à la commune :

- Nettoyage et entretien du mur en pierre :
Pour une somme de 2100 € HT
- Rejointoiement à pierres vues à base de chaux naturelle et sable de pays :
Pour une somme de 2700 € HT

A la suite de l'étude de ces deux devis, il a été décidé d'accepter le premier devis concernant le nettoyage et de se prononcer sur la nécessité poursuivre avec le second en fonction de l'état du mur retrouvé après la dévégétalisation.

Une demande du fond de concours à la Communauté de Communes sera établie pour ce ou ces devis.

Séance close à 11h00

Le Secrétaire de Séance,



Le Maire,

